

CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS MUNICIPAL

No 103/2011-2016

Octroi d'un crédit d'étude pour l'extension du bâtiment scolaire de la Carrière

Monsieur le Président
Mesdames les Conseillères
Messieurs les Conseillers

La commission chargée d'étudier le préavis communal No 103/2011-2016 s'est réunie en date du 06.04.2016 dans la salle Chamberonne du bâtiment administratif.

Elle était composée de :

Monsieur Laurent Bovay	CDC , Président
Monsieur Jacques-Edouard Germond	ROLC
Monsieur Alexandre Jaggi	CDC
Monsieur Alexandre Liardet	ROLC
Monsieur Daniel Schläfli	PS
Monsieur Anton Zysset	CDC

Absent :

Monsieur Pascal Grüffel	ROLC
-------------------------	------

Représentant de la Municipalité :

Monsieur Stéphane Rezso	Municipal
Monsieur Nicolas Le Goff	Responsable Bâtiment

1. Préambule

Le présent préavis a pour but d'accorder à la Municipalité la somme nécessaire à l'élaboration de la demande de crédit de construction de l'extension du collège de la Carrière.

Cette extension, déjà prévue et discutée lors du préavis de construction de la première étape sous le numéro 28/2003, s'inscrit dans la suite logique du développement souhaité de notre commune et est en adéquation avec la validation et la mise en œuvre des différents plans de quartier.

2. Développement

Exposés dans le point 2 du préavis, les besoins en matière de locaux scolaires répondent premièrement aux demandes liées à l'augmentation de la population suivant la planification à l'horizon 2020 et, deuxièmement, aux différentes normes édictées par la mise en vigueur de la LEO (loi sur l'enseignement obligatoire).

Il est également évoqué la mise à disposition de la commune de locaux au sein du quartier des Lentillères, la possibilité d'extension du collège de Marcolet ainsi que la prévision de locaux dans le quartier Ley-Outre lorsque sa concrétisation sera d'actualité.

Choissant un mode de fonctionnement différent, l'opportunité de créer des classes supplémentaires a été favorisée à la mise à disposition d'un appartement de fonction pour le concierge, initialement prévu dans le préavis 28/2003.

Malgré une situation déjà connue et prévue dans le préavis cité ci-dessus, les tarifs appliqués justifient le montant important demandé, correspondant aux normes SIA en la matière. Ce montant de CHF 180'000.00 couvre tous les besoins pour l'établissement de la demande de crédit de construction avec la prise en compte d'un ratio de 60% des offres rentrées.

3. Discussion

Le projet d'extension se verra confié au Bureau Galletti & Matter déjà en charge de la construction de la première étape et ceci en connaissance des problèmes constatés au niveau de l'étanchéité des façades du bâtiment. Il en ressort que la responsabilité de ces défauts incombe à l'entreprise en charge et non à l'architecte. Que l'ajout du système d'arrosage automatique demandé par la voirie et non prévu initialement a favorisé la dégradation de la situation.

Conscient de cette situation, mais justifié par le fait que ce bureau connaît le bâtiment, dispose des plans et historique, la commission recommande d'inclure un poste de surveillance de chantier par un mandataire externe dans le préavis de construction comme c'est le cas au collège de la Romanellaz.

4. Planification :

Selon les prévisions, suite à la validation de ce préavis d'octroi du crédit d'étude par le conseil, le préavis de demande du crédit de construction devrait être présenté au conseil en février 2017, le début des travaux en été 2017 pour une mise à disposition des locaux pour la rentrée 2019.

5. Position de la commission

La commission chargée d'étudier ce préavis approuve cet investissement s'intégrant dans le développement de notre commune. Elle sera attentive au respect de son vœu concernant la surveillance de chantier. A l'unanimité de ses membres, la commission vous demande, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, d'accepter ce préavis tel que présenté.

Pour la commission, le président



Laurent Bovay